



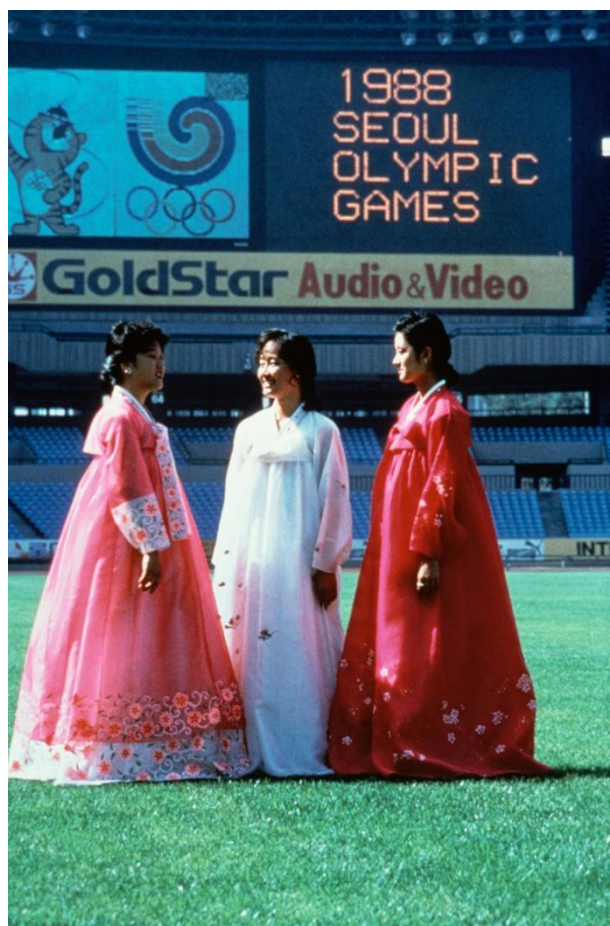
COMITÉ  
INTERNATIONAL  
OLYMPIQUE

Archives historiques  
Centre d'Études Olympiques

## Jeux de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade, Séoul, 1988

### *Fiche de fonds*

Aperçu du contenu des archives concernant la préparation, l'organisation et le déroulement des Jeux.



© 1988 / Comité International Olympique (CIO)



## Séoul 1988 – Jeux de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade

---

**Référence** : CH CIO-AH C-J01-1988

**Dates extrêmes** : 1981-1998

**Niveau de description** : Fonds

**Importance matérielle et support** : 6.5 ml. Documents textuels

---

### Nom du producteur

Comité International Olympique (CIO)

### Histoire administrative / Notice biographique

#### Villes candidates

Le 30 septembre 1981, lors de la 82<sup>e</sup> Session du CIO à Baden-Baden (Allemagne), la ville de Séoul (République de Corée ou Corée du Sud / KOR) est désignée pour accueillir les Jeux de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade. Elle est élue avec 52 voix contre 27 pour la ville de Nagoya (Japon)<sup>1</sup>.

#### Comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO)<sup>2</sup>

Le comité d'organisation de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade est constitué le 2 novembre 1981, sous l'appellation « SLOOC » (*Seoul Olympic Organizing Committee*).

Trois présidents se succèdent à la tête du COJO durant la période de préparation, de célébration et de liquidation des Jeux. Le premier président élu est Kim Yong Shik (2 novembre 1981 au 11 juillet 1983), puis Roh Tae Woo (11 juillet 1983 au 7 mai 1986), et enfin Park Seh Jik (7 mai 1986 au 3 avril 1989).

Le COJO entre en liquidation six mois après les Jeux, le 3 avril 1989 (cérémonie officielle de dissolution) et met en place un comité de règlement (*Settlement Board*) pour liquider les affaires en suspens et régler les obligations relatives aux Jeux de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade. Le 20 avril 1990, la « SOSFO » (*Seoul Olympic Sports Promotion Foundation*) est créée « pour construire sur le succès des Jeux de Séoul et contribuer au bien-être de la société coréenne et de la communauté mondiale ». L'année 1991 (septembre) est marquée quant à elle par la création de la *Seoul Olympics Memorial Association*, reconnue officiellement par le CIO le 6 mars 1992 et travaillant sur différents projets ayant pour but « de renforcer l'esprit du Mouvement international olympique et de poursuivre les réalisations des Jeux de Séoul ».<sup>3</sup>

#### Dates et nombre d'athlètes

Les Jeux de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade se déroulent du 17 septembre au 2 octobre 1988. Au total, 8 397 athlètes (2 194 femmes et 6 203 hommes)<sup>4</sup> provenant de 159 pays ou Comités Nationaux Olympiques (CNO) différents participent aux 23 sports et 237 épreuves des Jeux Olympiques d'été de 1988 à Séoul.<sup>5</sup>

Pour plus d'informations sur l'histoire des Jeux de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade, consultez la page consacrée à ces Jeux sur le site web du CIO.

### Modalité d'entrée

Le fonds est parvenu aux Archives historiques du CIO en 1993, suite à la construction du nouveau Musée Olympique à Ouchy.

### Présentation du contenu

---

<sup>1</sup> Source : Archives historiques du CIO / Sessions – 82e Session Baden-Baden – Procès-verbal – 1981

<sup>2</sup> Source : *Jeux de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade : rapport officiel*, volume 1, pp. 80-105

<sup>3</sup> Source : Archives historiques du CIO / C-J01-1988/47 (SD 2)

<sup>4</sup> Source : Comité International Olympique, *Répertoire du Mouvement olympique*, 2013, p. 162

<sup>5</sup> Source : <http://www.olympic.org>

---



De manière générale, le fonds porte sur les activités du CIO liées à la préparation, à l'organisation et au déroulement des Jeux Olympiques d'été de 1988 à Séoul, mais surtout sur les relations qu'il entretient avec le COJO. Les sujets abordés sont divers et variés et la correspondance renseigne autant sur le système des accréditations que sur le camp de jeunesse, le relais de la flamme, le chronométrage, les cérémonies, le film officiel, les relations publiques ou encore sur le village olympique. De manière plus spécifique, le fonds aborde plus largement les différentes thématiques développées ci-dessous.

Les relations entre le CIO et le COJO occupent une place importante dans le fonds. La correspondance porte principalement sur tous les sujets nécessitant l'accord du CIO, à savoir les programmes des cérémonies, le protocole, les sports admis aux Jeux, les sites de compétition, l'emblème officiel, les mascottes, etc. Outre la correspondance, le fonds contient l'organigramme et les biographies des membres du COJO, les discours et rapports présentés tant aux réunions du CIO (Sessions, commission exécutive, commissions de presse et de radio-télévision) qu'aux réunions conjointes avec d'autres instances olympiques (Fédérations Internationales, Comités Nationaux Olympiques), ainsi que les procès-verbaux des réunions de coordination entre le COJO et le CIO.

À ces dossiers s'ajoute la correspondance générale, qui traite de tous les échanges entre le CIO et les autorités officielles et sportives coréennes liées, outre le COJO, à l'organisation des Jeux : lettres de l'État coréen et de la ville de Séoul, des ambassades et de différents ministères, ainsi que du CNO et du membre coréen, Un-Yong Kim. Ce dossier comprend notamment deux lettres à en-tête dorée (paons) des présidents coréens Chun Doo Hwan (juillet 1987) et Roh Tae Woo (avril 1989), cette dernière concernant la donation d'un million de dollars au Musée Olympique (un premier million avait déjà été offert par le COJO).

En-dehors de l'organisation purement opérationnelle des Jeux et de leur succès final, la XXIV<sup>e</sup> Olympiade reste surtout marquée, pour la quatrième et dernière fois (après Montréal 1976, Moscou 1980 et Los Angeles 1984), par d'importantes tensions politiques et un boycott (Corée du Nord, Cuba, Éthiopie et Nicaragua).

Une large partie du fonds y est consacrée et porte principalement sur les tentatives de conciliation entre la Corée du Sud et la République démocratique de Corée (Corée du Nord ou PRK), qui conteste l'élection de la ville de Séoul en tant que seule organisatrice des Jeux sur le territoire coréen. Sans entrer dans les détails (cf. bibliographie), la Corée du Nord menace alors de boycotter les Jeux, à moins que ceux-ci ne soient organisés conjointement par les deux parties du pays (sous l'appellation « Korea Olympic Games » ou « Korea Pyongyang-Seoul Olympic Games »), que des cérémonies aient lieu dans les deux villes et que la moitié des épreuves ne se déroule sur le territoire nord-coréen.

Ainsi, entre 1985 et 1987, quatre grandes réunions conjointes (CIO et CNO de Corée du Sud et du Nord) sont organisées, sous l'égide du président Samaranch, afin de trouver des solutions diplomatiques et pratiques permettant la participation, même symbolique, de la Corée du Nord. En plus des revendications énumérées plus haut, différentes solutions sont envisagées : équipe unifiée, défilé côte-à-côte des deux délégations, intégration de la Corée du Nord dans le programme culturel. Suite à la troisième réunion tripartite (10 et 11 juin 1986), le CIO fait, le 11 juin, une « offre historique » (sic)<sup>6</sup> à la Corée du Nord en lui proposant d'organiser deux sports complets (tennis de table et tir à l'arc) sur son territoire. Par ailleurs, le cyclisme sur route et le football (un groupe) pourraient être organisés sur les deux territoires, de même que des manifestations culturelles. Cependant, suite à une quatrième réunion conjointe les 14 et 15 juillet 1987, où le CIO octroie encore le volleyball féminin à la Corée du Nord, et malgré différentes tentatives d'accord entre 1987 et 1988, aucune entente ne pourra être trouvée d'ici les Jeux : le 5 septembre 1988, la Corée du Nord envoie un télex annonçant officiellement sa non-participation.

De nombreux documents reflètent l'ampleur de ces questions dans le fonds : correspondance, procès-verbaux et documents de travail des quatre réunions conjointes, rapports sur la sécurité et la situation politique, rapports de visite et comptes rendus de réunions, discours présidentiels et déclarations,

---

<sup>6</sup> En effet, le CIO, au nom de l'idéal olympique, est prêt, dans ce cas, à faire une exception à la Charte olympique et au contrat ville hôte, en proposant un partage des Jeux entre deux pays.



articles et communiqués de presse, mais aussi lettres de soutien ou de protestations du public, appels à la paix et à la réunification coréenne.

La commercialisation constitue aussi, sur un tout autre plan, un thème très développé dans le fonds des Jeux Olympiques d'été de 1988 à Séoul. Ce thème est divisé en plusieurs parties selon les différentes catégories de partenaires. Dans la première catégorie figurent les sponsors membres du programme de parrainage mondial du CIO (programme TOP). Ce dernier a été créé en 1985 dans le but de développer une base de revenus diversifiés pour les Jeux Olympiques. Les entreprises TOP bénéficient de droits et avantages de marketing mondial exclusifs au sein de leur catégorie de produits et s'engagent sur quatre ans au minimum. Les Jeux Olympiques de 1988 (Calgary et Séoul) sont les premiers à avoir bénéficié de ce programme avec les neuf partenaires suivants : 3M, Brother, Coca-Cola, Federal Express, Kodak, Matsushita, Philips, Time et Visa.

En plus du programme TOP, le COJO a développé d'autres programmes de partenariat au niveau national, classés selon le montant de leur contribution : les sponsors officiels (notamment IBM, Korean Airlines, la Korea Exchange Bank et Xerox), les fournisseurs officiels et les détenteurs de licence officiels tant coréens qu'internationaux.

Parmi les différents types de documents traitant de la commercialisation, il s'agit de mentionner : des contrats (originaux ou copies), des brochures d'information (par exemple sur le programme d'échange d'épinglettes organisé par Coca-Cola), des communiqués de presse et de la correspondance concernant essentiellement les contrats. Il comporte également un plan marketing complet détaillant notamment la politique des ventes, les marques officielles, la promotion et les relations publiques. Toujours dans ce domaine, on y trouve aussi (dans les dossiers « numismatique »), de la correspondance, un mémorandum d'accord, des comptes rendus de réunions, des informations et communiqués de presse concernant le programme officiel de monnaies olympiques et ses revenus.

Le thème des sites de compétition et des installations sportives est traité, dans le fonds des Jeux de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade, sous la forme de correspondance principalement. Mais il comprend également des plans du stade, du parc olympique (*Seoul Sports Complex*) et du site de voile à Pusan, des informations sur les sites et des rapports de visites du CIO, y compris sur les sites envisagés en Corée du Nord. Les dossiers sur le village olympique contiennent par ailleurs le plan du village et des appartements, ainsi que le plan du réfectoire et le détail des menus conçus pour les athlètes.

Au niveau du programme des sports, notons la réintroduction du tennis de table, alors que le tennis fait sa réapparition après 64 ans d'absence. La correspondance aborde aussi la question des sports (taekwondo et baseball) et épreuves (judo féminin) de démonstration. Les dossiers contiennent aussi de nombreuses lettres et pétitions du public concernant l'inclusion officielle du judo féminin au programme. Concernant les épreuves d'exhibition, le COJO présente le badminton et le bowling.

Signalons par ailleurs que les Jeux Olympiques d'été de 1988 à Séoul sont, pour la première fois et après 24 ans, officiellement suivis des Jeux Paralympiques, du 15 au 24 octobre 1988, sur les mêmes sites et installations que ceux de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade. 61 pays et 3 057 athlètes participent à ces Jeux dans 18 sports différents<sup>7</sup>. Parmi les épreuves d'exhibition figurent deux courses en chaise roulante (800 m et 1500 m).

En ce qui concerne la partie protocolaire, la cérémonie d'ouverture est marquée par un regrettable incident. Certaines des 2 400 colombes, lâchées lors de l'entrée du drapeau olympique dans le stade, se posent alors sur le bord de la vasque olympique et sont malheureusement brûlées lors de son allumage par la torche olympique, ce dont témoignent de nombreuses lettres de protestations du public.

Le fonds contient aussi, sur cette thématique, un dossier concernant la confection officielle, par le COJO, d'un nouveau drapeau olympique inauguré lors de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade, sur le modèle du drapeau d'Anvers 1920 prêté spécialement à cette occasion.

Le COJO décide aussi de produire une chanson officielle des Jeux de Séoul, « Hand in Hand », tant dans un but publicitaire que pour consolider l'idéal olympique d'amitié et de paix entre les peuples du monde entier. « Hand in Hand » est composée par Giorgio Moroder – à qui l'on doit notamment la

---

<sup>7</sup> Source : <http://www.paralympic.org/paralympic-games/seoul-1988>



bande originale du film *Top Gun* en 1986 – avec des paroles de Tom Whitlock et une interprétation par le groupe sud-coréen Koreana. Cette chanson figure alors dans le « top ten » de plus de trente pays. Le fonds contient à ce sujet le contrat entre le COJO et Polygram Records, de la correspondance, des articles de presse, la partition, la couverture originale du disque et une photo signée par le groupe Koreana.

La technologie déployée, les réseaux et systèmes de télécommunication développés spécifiquement lors de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade sont aussi des éléments particuliers à relever dans le fonds. Concernant la communication des résultats, le *Korea Advanced Institute of Science and Technology* (KAIST) développe le système « GIONS » (*Games Information On-line Network System*) et le service « WINS » (*Wide Information Network Services*). En-dehors de la correspondance, différentes brochures, un contrat avec les agences de presse, et de nombreux rapports du CIO sur les centres principaux d'opérations et de communication, sur la couverture électronique, ainsi que sur la planification technique et informatique témoignent de l'importance de cette problématique.

En ce qui concerne les médias, une importante partie du fonds est consacrée aux droits de retransmission télévisée des différentes chaînes internationales et notamment aux négociations avec la National Broadcasting Company (NBC), sous la forme de correspondance, articles de presse, comptes-rendus de réunions et de contrats. On y trouve aussi le contrat original avec le diffuseur-hôte, Korean Broadcasting System (KBS), des rapports des commissions du CIO, des plans du Main Press Centre (MPC) et des emplacements pour les différents médias, ainsi que des manuels et brochures d'information pour les opérations de retransmission.

Le fonds des Jeux Olympiques d'été de 1988 à Séoul renseigne également sur les affaires médicales (rapport sur les services et infrastructures, coordination avec la commission médicale du CIO) et le dopage. À ce sujet, on trouve non seulement de la correspondance, le guide des procédures, les rapports quotidiens du laboratoire de contrôle accrédité, une déclaration officielle des athlètes contre le dopage, mais aussi des communiqués de presse concernant les disqualifications des athlètes contrôlés positifs. L'exemple le plus connu étant le cas de Ben Johnson (record du monde en athlétisme, épreuve du 100 m), dont les tests révèlent la présence d'un stéroïde anabolisant. Il est le premier athlète de notoriété mondiale à être disqualifié par le CIO pour dopage, sa médaille d'or revenant alors à Carl Lewis.

Pour terminer, les aspects culturels et scientifiques sont aussi largement abordés dans le fonds. Sur le plan culturel, il traite notamment du Festival olympique des arts. Le programme, comme à Calgary, est extrêmement varié : il allie musique classique à la musique contemporaine en passant par la danse, le théâtre, le cinéma, les arts traditionnels (broderie, poterie, art floral...), la peinture, et la sculpture. Le fonds témoigne de cette diversité par de la correspondance, des communiqués, des brochures, différents programmes et cartes d'invitation. Il contient également un contrat entre le CIO et le COJO concernant l'érection d'un « Monument du Mouvement Olympique » sculpté conjointement par les artistes Josep Maria Subirachs (Espagne) et Choi Man-Lin (Corée du Sud) afin de symboliser l'union entre l'Orient et l'Occident.

Sur le plan scientifique, notons l'importance des congrès et symposiums organisés durant les Jeux, mais aussi des manifestations commémoratives (un an et dix ans après leur célébration). Le Congrès scientifique olympique de Séoul, sur le thème « New Horizons of Human Movement », a lieu du 9 au 15 septembre 1988 à l'Université de Dankook ; il reçoit le patronage et le financement du CIO. Son emblème contient les anneaux olympiques, pour la première fois dans l'histoire des congrès scientifiques. Traitant des sciences du sport, il est notamment organisé en collaboration avec la commission médicale du CIO et le Conseil International pour l'Éducation Physique et la Science du Sport (CIEPSS).

En plus des thématiques développées ci-dessus, le fonds comporte encore d'autres types de documents, dont voici les principaux : des articles de presse généraux, des contrats (notamment la copie du contrat ville hôte), différents formulaires vierges, des invitations (dont les invitations officielles aux CNO), les discours prononcés aux cérémonies d'ouverture et de clôture, des itinéraires de visite du président et de la directrice du CIO, des statistiques et graphiques, un rapport d'audit financier, des dossiers d'information, des publications, ainsi que différents journaux coréens et internationaux traitant des Jeux.

**Accroissement**

Non

**Conditions d'accès**

L'accès aux documents est libre, sous réserve des dispositions prévues à cet effet par le CIO.

**Langue et écriture des documents**

Les documents sont principalement rédigés en anglais et en français.

**Bibliographie**

Comité d'organisation des Jeux Olympiques d'été de 1988 à Séoul, *Jeux de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade : rapport officiel*, 1989

Richard W. Pound, *Five Rings over Korea: the secret negotiations behind the 1988 Olympic Games in Seoul*, Little, Brown and Company, Boston, New York, Toronto, London, 1994

Site web du CIO, page sur les Jeux Olympiques d'été de Séoul 1988

**Sources complémentaires**Sources internes

- Villes candidates : C-J04-1988

Sources externes

- Seoul Olympic Sports Promotion Foundation
- Seoul Olympic Museum Library

**Notes**

Le contenu de ce fonds, y compris les identifications olympiques, est la propriété du CIO.

**Règles ou conventions**

Description conforme à la norme ISAD(G).

**Date(s) de description**

Juillet 2013